



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

# ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

22 avril 2024



© IGN-SHOM

## 2020 – PRÉCÉDENT RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le décret n° 2011 – 1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) prévoit que :**

*« Le conseil d'administration comprend 24 membres dont « Six représentants du personnel de l'institut et six suppléants, élus pour une durée de quatre ans selon des modalités fixées par arrêté conjoint des ministres de tutelle. »*

**25 juin 2020** : élection des représentants des personnels au conseil d'administration de l'IGN ;

**1<sup>er</sup> octobre 2020** : publication au Journal officiel de l'arrêté du 24 septembre 2020 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;

# ORGANISATION DES ÉLECTIONS 2024

L'élection se déroulera exclusivement par voie électronique avec l'outil de vote Voxaly, solution sécurisée de vote en ligne de la marque Docapost.

- **Ouverture du scrutin** : 13 juin 2024 à 10 heures
- **Fermeture du scrutin** : 20 juin 2024 à 15 heures

# LES ACTIONS PRÉPARATOIRES MENÉES

## **Modification de l'arrêté du 19 janvier 2012 fixant les modalités d'élection des représentants du personnel au conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière :**

- prise en compte des modalités de vote électronique ;
- équilibre de la représentation entre les femmes et les hommes au sein des candidatures ;
- mise à jour de certains éléments du texte obsolètes ou à actualiser.

**23 novembre 2023** : Réunion de concertation sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 janvier 2012 fixant les modalités d'élection des représentants du personnel au conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

**11 janvier 2024** : avis favorable unanime rendu par le comité social d'administration sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 janvier 2012 fixant les modalités d'élection des représentants du personnel au conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

# LES ACTIONS PRÉPARATOIRES MENÉES

- **15 novembre 2023** : choix de l'outil de vote électronique Voxaly ;
- **23 janvier 2024** : première réunion avec Voxaly ;
- **26 mars 2024** : réunion de lancement des opérations avec Voxaly afin d'établir le plan opérationnel de préparation et de déroulement des élections ;
- **9 avril 2024** : Envoi aux secrétaires généraux des organisations syndicales d'une note portant sur le renouvellement des représentants des personnels siégeant au conseil d'administration accompagné de la liste provisoire des électeurs ;
- **10 avril 2024** : Transmission à Voxaly d'une première version de la liste des électeurs pour intégration dans le SVE ;
- **11 avril 2024** : Décision 2024-233 portant organisation de l'élection des représentants du personnel au sein du conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

[https://www.ign.fr/institut/informations-legales-et-administratives.](https://www.ign.fr/institut/informations-legales-et-administratives)



## PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU SCRUTIN

# LA GESTION DES CANDIDATURES

- **25 avril 2024 à 12 heures** : Dépôt des listes de candidatures hors outil de vote à transmettre au SPER par courriel ([sper.gestion.collective@ign.fr](mailto:sper.gestion.collective@ign.fr)) ou sous format papier :
  - Liste ordonnée entre 8 et 12 noms (nombre pair)
  - Déclarations individuelles de candidature (courrier)
  - Profession de foi (format pdf)
  - Logo (format png 200 x 200)
  - Nom des délégués de liste
- Etude de recevabilité des listes par le SPER dès réception

En cas de listes non recevables, les listes corrigées doivent être transmises sous 3 jours.

- **29 avril 2024** : Transmission à Voxaly des candidatures ;
- Intégration des candidatures par Voxaly dans l'outil de vote et envoi par courriel aux délégués de liste d'une confirmation de prise en compte des listes et de leur enregistrement sur le site de vote

# FIABILISATION ET PUBLICATION DES LISTES

## 13 mai 2024 :

- publication et affichage des listes des électeurs ;
- publication et affichage des listes des candidats ;
- transmission à Voxaly de la liste définitive d'électeurs pour intégration dans le SVE.

**14 au 22 mai :** Vérification par les électeurs de leur inscription sur la liste ;

**27 mai :** fin du délai de réclamation

**Les listes transmises à Voxaly doivent comprendre des informations permettant de sécuriser l'identification des électeurs au moment du vote :**

- Matricule
- Civilité
- Nom
- Prénom
- Adresse courriel professionnel
- Date de naissance
- Département de naissance
- 5 derniers caractères de l'IBAN

Données sécurisant l'identification de l'électeur et/ou le réassort en cas de perte de l'identifiant reçu

# FORMATION DU BUREAU DE VOTE

**6 juin de 15 à 17 heures** : formation du bureau de vote par le chef de projet Voxaly en salle Arago (réunion en présentiel)

## **Objectifs :**

- former le bureau de vote à ses missions (suivi du scrutin, dépouillement),
- générer les clés de déchiffrement,
- valider le matériel de vote,
- effectuer la recette du site de vote : réaliser des « votes test » et un dépouillement test.

## **Les personnes présentes à cette formation sont les suivantes :**

- Les organisateurs IGN des élections,
- Le bureau de vote,
- Eventuellement les délégués syndicaux, observateurs

# LE SCRUTIN ET OPÉRATIONS À L'ISSUE DU SCRUTIN

## 13 juin 10 heures :

- Ouverture du scrutin effectuée par Voxaly en présence des membres du bureau de vote : président, assesseurs, délégués de liste (en présentiel : salle Daubrée) ;
- Envoi par Voxaly d'un emailing d'appel au vote.

## 20 juin 15 heures :

- Clôture du scrutin effectuée par Voxaly en présence des membres du bureau de vote : président, assesseurs, délégués de liste (en présentiel : salle Daubrée) ;
- Proclamation des résultats.

# APRÈS LE SCRUTIN

- Publication des résultats
- Transmission à la tutelle de la liste des représentants des personnels élus
- Désignation des membres du conseil d'administration (géré par la tutelle) :
  - 10 représentants de l'Etat respectivement choisis par les ministres chargés de l'équipement, de l'urbanisme, de l'environnement, de l'agriculture, des forêts, de la défense, de la recherche, du budget, du cadastre et de l'intérieur ; un suppléant est désigné dans les mêmes conditions pour chacun de ces membres ;
  - 5 personnalités qualifiées choisies par le ministre chargé du développement durable dont un membre du Conseil d'Etat ou ancien conseiller d'Etat en service extraordinaire ;
  - 3 représentants de la filière forestière, nommés par le ministre chargé des forêts.
- Publication au Journal officiel de l'arrêté portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)



## LES ACTIONS A VENIR

## L'ACTUALISATION DES LISTES DE DIFFUSION SYNDICALES

L'administration doit actualiser les listes de diffusion qu'elle met à disposition des organisations syndicales.

L'objectif est de permettre aux organisations représentatives des personnels de pouvoir adresser à l'ensemble des agents un mail de lancement du processus électoral → Une communication sera faite auprès des agents

Les possibilités de désabonnement individuel continuent à s'appliquer en période électorale.

Il est rappelé que chaque message transmis par les organisations syndicales doit mentionner de manière claire et lisible les modalités de désabonnement.

**L'actualisation sera faite au plus tard le 13 mai.**

La prise en compte des arrivées après la réinitialisation est à assurer par les organisations syndicales au moyen des listes mises à dispositions (//store-drh/DRH-AUTRE/TIC\_OS).

# MISE À DISPOSITION DE POSTES DÉDIÉS AU VOTE

**La DRH doit s'assurer que tous les agents aient accès à un ordinateur (ou smartphone) pour pouvoir voter dans de bonnes conditions :**

- La DRH doit organiser avec la DSI et le SILOG l'installation en libre service d'un poste dédié au vote sur chaque site de l'IGN dans des conditions garantissant l'anonymat, la confidentialité et le secret du vote.
- La DRH organisera la présence en permanence dans ce lieu de personnes de l'administration pendant les heures de service pendant toute la durée du scrutin.

# LES ACTIONS DE COMMUNICATION INTERNE

**La DRH doit assurer une communication régulière sur les différentes étapes de l'organisation des élections :**

- auprès des électeurs ;
- auprès des représentants des personnels de l'IGN ;
- publication du résultat des élections ;

**Les actions de communications prévues :**

- Articles dans les Lettres d'actus RH : 25 avril et suivantes ;
- Article en une de l'intranet ;
- Rendez-vous RH pour présenter l'outil de vote électronique : 11 et 18 juin

# LES RÉFÉRENTS ÉLECTION À LA DRH

## Le pôle Gestion collective du SPER : [sper.gestion.collective@ign.fr](mailto:sper.gestion.collective@ign.fr)

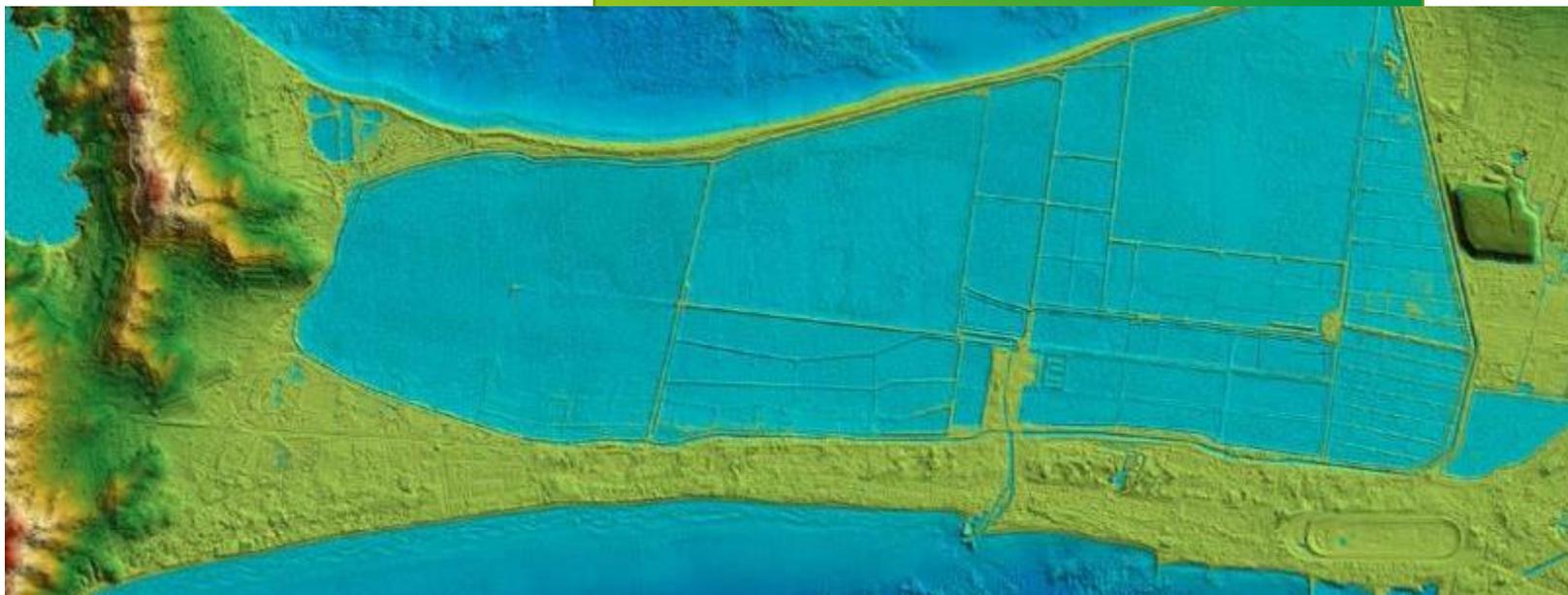
- Matthieu Brun ([matthieu.brun@ign.fr](mailto:matthieu.brun@ign.fr)) ;
- Delphine Abadie ([delphine.abadie@ign.fr](mailto:delphine.abadie@ign.fr)) ;
- Jeanise Jovial ([jeanise.jovial@ign.fr](mailto:jeanise.jovial@ign.fr))
- Maryse Vado-Christophe ([maryse.vado-christophe@ign.fr](mailto:maryse.vado-christophe@ign.fr))



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

MERCI DE VOTRE  
ATTENTION

[ign.fr](http://ign.fr)



© IGN-SHOM